



Fiche syndicale de suivi des permutations 1er degré

Joindre impérativement copie de la confirmation de demande de mutation par l'Prof et des pièces jointes fournies

Vos coordonnées

Nom d'usage : _____ Prénom : _____
Nom de naissance : _____
Adresse personnelle : _____
Code Postal : _____ Commune : _____
Tél: _____ Portable : _____
E-Mail personnel : _____ @ _____
Adresse de l'école d'affectation : _____

Votre situation

Instituteur Professeur des Ecoles PE hors-classe
En disponibilité En détachement Mis à disposition
Echelon au 31.08.2012 : _____ date d'effet : _____
Ancienneté totale de fonction dans le département actuel au-delà de 3 ans :
Nombre d'années : Mois : Jours : ...
Date de votre entrée dans le département actuel : _____
Enfants à charge de moins de 20 ans au 1 septembre 2013 ou à naître. Nombre d'enfants : _____
Rapprochement des conjoints séparés pour raisons professionnelles : Oui-Non attention ne fonctionne pas pour changement département entre 75-92, 75-93, 75-94
Séparation effective, mariés, pacsés.
Durée : Nombre d'années : Mois : Jours : ...
Séparation non effective, mariés, pacsés ayant donné lieu à un CPN ou disponibilité pour suivre son-sa conjoint-e.
Durée : Nombre d'années : Mois : Jours : ...
Justifiez-vous de 5 ans de services continus en quartier urbain où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles au 31/08/2013 (liste des établissements BO n° 10 du 8.03.2001: OUI NON
Majoration pour renouvellement du 1er vœu : OUI NON
Je demande ce département en 1er vœu pour la ... ème fois sans interruption.
Avez-vous demandé une bonification exceptionnelle de barème de 500 pts? OUI-NON

Vos vœux :

Vœu 1. Numéro du département demandé : _____ Vœu 2 Numéro du département demandé: _____
Vœu 3. Numéro du département demandé : _____ Vœu 4 Numéro du département demandé: _____
Vœu 5. Numéro du département demandé : _____ Vœu 6 Numéro du département demandé: _____

Votre barème

Votre échelon

Instituteurs	Professeurs des écoles		Points	Votre calcul	Calcul Cgt
	Classe normale	Hors-classe			
1er et 2e échelon			18		
3ème et 4e échelon	3e échelon		22		
5e échelon	4e échelon		26		
6e échelon	5e échelon		29		
7e échelon			31		
8° et 9e échelon	6° échelon		33		
10ème échelon 11° échelon	7° échelon		36		
	du 8e au 11e échelon	du 2e au 7e échelon	39		

VOTRE SITUATION	Votre calcul	Calcul Cgt
Ancienneté dans le département au-delà de trois ans (au 31.08.2013) - 2 pts/an - 2/12ème de points par mois entier - Par tranche de 5 ans au-delà des trois ans 10 pts		
Majoration pour renouvellement du 1ER voeu : 5 pts par année		
Majoration pour exercice en quartier urbain où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles au 31/08/2012(voir liste des établissements BO n° 10 du 8.03.2001) 45 pts (durant 5 ans continus)		
Majoration exceptionnelle pour situation de handicap ou médicale grave 500 pts Procédure : Les collègues doivent en formuler la demande auprès du DASEN (ex-Inspection Académique. La situation de handicap (agent, conjoint ou enfant) est à faire reconnaître par un médecin de la prévention départementale. Joindre toutes pièces utiles concernant la situation médicale grave d'un enfant. En l'absence de pièces justificatives, le dossier ne pourra aboutir. Les dossiers sont examinés uniquement en CAPD.		
Enfants à charge (ou à naître) de moins de 20 ans (au 1/09/2013) : 50 points par enfant		
Rapprochement de la résidence de l'enfant de moins de 18 ans (divorce...) 40 pts		
Bonification rapprochement de conjoints (mariés ou pacsés) 150 points Attention pas de rapprochement de conjoint pour 75 et 92, 75 et 93, 75 et 94.		
Bonifications années de séparation Séparation effective des deux conjoints dans des départements distincts (d'où l'impossibilité de cohabiter sous le même toit) - 1 an : 50 pts - 2 ans : 200 pts - 3 ans : 350 pts - 4 ans et + : 450 pts		
Bonifications années de séparation Séparation non effective des deux conjoints dans des départements distincts (CPN Disp) - 1 an : 25 pts - 2 ans : 50 pts - 3 ans : 75 pts - 4 ans et + : 200 pts		
Total		

**A retourner à CGT Educ'action, 263, rue de Paris, case 549, 93 515 Montreuil cedex
ou par mail à : unsen@ferc.cgt.fr**